

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 18 janvier 2011 modifiant l'arrêté du 22 juin 2009 portant nomination
au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de la Guadeloupe**

NOR : DEVL1100024A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, du logement et des transports en date du 18 janvier 2011, l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 juin 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national de la Guadeloupe est ainsi modifié :

1° Les *c* à *h* du 1 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« *c*) Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe ;

« *d*) Le directeur de la mer de Guadeloupe ;

« *e*) Le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guadeloupe ;

« *f*) Le directeur des affaires culturelles de la Guadeloupe ;

« *g*) Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Guadeloupe ;

« *h*) Sur proposition du préfet de la Guadeloupe :

« – le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

« – le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

« En application des *c* et *h*, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement est titulaire de deux voix délibératives. »

2° Au *d* du 2, les mots : « M. Christian Jean-Charles, titulaire ; M. Jocelyn Mirre, suppléant » sont remplacés par les mots : « M. André Attalah, titulaire ; Mme Hélène Vainqueur, suppléante ».

3° Au *b* du 3, les mots : « M. André Fabregoul, personnalité compétente en matière de sports de nature » sont remplacés par les mots : « M. Antoine Maestracci, personnalité compétente en matière de sports de nature » et les mots : « M. François Jean-Marie Saint-Auret, représentant de la pêche maritime et des élevages marins » sont remplacés par les mots : « M. Patrick Royan, représentant de la pêche maritime et des élevages marins ».